



**RESOLUTIONS N°9/2017/MCA II/CA**  
**ISSUES DE LA NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II**  
**20 DECEMBRE 2017**

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("MCA-Bénin II") s'est réuni le mercredi 20 décembre 2017, en sa neuvième session ordinaire, à l'hôtel AZALAÏ de Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 13 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création du MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

**CONSIDERANT QUE** le Millennium Challenge Corporation ("MCC") et le Gouvernement ont conclu un Accord de Subvention et de Mise en Œuvre ("*Accord du 609 (g)*") en date du 24 septembre 2013 pour la formulation d'un deuxième Programme du Millennium Challenge ;

**CONSIDERANT QUE** les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le MCC et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 ("*l'Accord de Don*") ;

**CONSIDERANT QUE** les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

**CONSIDERANT QUE** par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "**Décret portant création de MCA-Bénin II**") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don, des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don, y compris l'Accord du 609(g);

**CONSIDERANT ENFIN QUE** la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions de la Section 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

**RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent** reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la neuvième session ordinaire ;

**RESOLU QUE**, le Conseil d'Administration, ratifie les documents ci-dessous, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs. Il s'agit :

- ✓ des documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre de janvier à mars 2018, notamment :
  1. le Plan de travail,
  2. le Budget Détaillé,
  3. le Rapport Financier Détaillé,
  4. la Demande de Décaissement,
  5. le Rapport Narratif,
  6. le Rapport de Passation des marchés,
  7. le Rapport sur les conditions préalables.
  
- ✓ des documents de décaissement des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) pour la période de janvier à mars 2018, notamment :
  1. le Budget Détaillé,
  2. le Rapport Financier Détaillé,
  3. la Demande de Décaissement,
  4. le Rapport Narratif,
  5. le Rapport de passation des marchés,
  6. le Rapport sur les conditions préalables.
  
- ✓ des documents de décaissement des Fonds du 609(g) pour la période de janvier à mars 2018, notamment :
  1. le Budget Détaillé,
  2. le Rapport Financier Détaillé,
  3. la Demande de Décaissement,
  4. le Rapport Narratif,
  5. le Rapport de passation des marchés.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre de janvier à mars 2018, notamment :

1. le Budget Détaillé,
2. le Rapport Financier Détaillé,
3. la Demande de Décaissement,
4. le Rapport Narratif.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve les modifications (Amendement n°1) apportées au Plan de Passation des Marchés financés par les Fonds MCC et la Contribution du Gouvernement pour la période du 1er octobre 2017 au 31 mars 2018 sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session ;

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve le Plan de Suivi-Evaluation de MCA-Bénin II sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session ;

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve l'Amendement n°1 à l'Accord de mise en œuvre du Programme (PIA) sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session ;

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve l'Accord de mise en œuvre avec l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session ;

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après avoir suivi la présentation relative au Bid Challenge System, prend acte de la mise en place de cet outil et recommande à la Coordination Nationale de le mettre en œuvre en vue de la conformité du processus de Passation des Marchés de MCA-Bénin II aux dispositions de l'Accord de Don et des Directives de la Passation des Marchés de MCC.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après avoir suivi la présentation relative au Manuel des Ressources Humaines de MCA-Bénin II, autorise la Coordination Nationale à :

- adapter le « General MCA HR Manual » aux spécificités de MCA-Bénin II ;
- soumettre le Manuel de Gestion des Ressources Humaines de MCA-Bénin II pour approbation du Conseil d'Administration par consultation écrite.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après avoir suivi la présentation relative au Plan de Responsabilité Fiduciaire révisé, autorise la Coordination Nationale à :

- Finaliser la révision du Plan de Responsabilité Fiduciaire ;
- Soumettre la version révisée au Conseil d'Administration pour approbation par consultation écrite.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après avoir suivi la présentation relative au Plan de donation de certaines immobilisations de l'Unité de Coordination de la Formulation du 2ème Programme MCA-Bénin et du Suivi des Réformes engagées par le Programme (UCF) ainsi que les observations des Administrateurs:

- Approuve le Plan de donation ;
- Autorise la Coordination Nationale à prendre en compte dans ledit Plan, les Organisations Non Gouvernementales ayant contribué à la mise en œuvre du premier Programme ;
- Autorise la Coordination Nationale à prendre les dispositions pour sa mise en œuvre.

**RESOLU QUE** le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes résolutions ;

**RESOLU APRES AVOIR PRIS ACTE DES INFORMATIONS ET POINTS DISCUTES EN QUESTIONS DIVERSES, QUE le Conseil d'Administration :**

- approuve le calendrier des sessions ordinaires du Conseil d'Administration de l'année 2018 sous réserve de toute modification éventuelle ultérieure ;
- instruit la Coordination Nationale à l'effet d'organiser une retraite à l'attention des Administrateurs au cours de l'année 2018, à une date à convenir avant avril 2018 ;

**RESOLU ENFIN QUE** les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général du MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 20 décembre 2017.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE  
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE  
Titre : Conseiller Général et Secrétaire du Conseil d'Administration

